

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2011-2012



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	4
OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES	5
REVUE DES MESURES PRISES AU COURS DES ANNÉES ANTÉRIEURES ET ENGAGEMENTS POUR 2011-2012	6
PERSONNE RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	12
ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION.....	12
POUR NOUS JOINDRE	13

INTRODUCTION

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1), sanctionnée le 17 décembre 2004, chaque ministère a la responsabilité d'adopter un plan d'action annuel. Ce dernier doit reconnaître les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les différents secteurs d'activité ministériels et décrire les mesures envisagées visant à les réduire.

Dans le contexte de sa mission unique au sein de l'appareil gouvernemental québécois, le ministère du Conseil exécutif entend participer pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

LA MISSION

La mission première du ministère du Conseil exécutif est de conseiller et d'assister le premier ministre ainsi que le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État et d'assurer, à cette fin, la concertation et la coordination interministérielles. Le Ministère est également chargé des relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires du Canada; il veille ainsi à la défense et à la promotion des intérêts de la collectivité québécoise.

Pour bien marquer l'importance qu'il accorde aux jeunes et aux Autochtones du Québec, le gouvernement a confié au ministère du Conseil exécutif la responsabilité de certains services **directs** offerts à ses citoyens, notamment des services de renseignement et d'accompagnement concernant les programmes gouvernementaux ainsi que de l'aide au développement économique. Ces services sont offerts par le **Secrétariat à la jeunesse** et par le **Secrétariat aux affaires autochtones**.

CLIENTÈLES

Clientèle interne

La majorité des activités du Ministère s'adresse au personnel de l'appareil gouvernemental, soit :

- les dirigeants des autres ministères et organismes ainsi que leurs collaborateurs immédiats.

Clientèle externe

Bien que relativement peu nombreuses, les activités du Ministère auprès de personnes ou de groupes extérieurs au gouvernement du Québec ont le plus souvent trait à des questions très particulières ou à des dossiers ponctuels.

Elles s'adressent :

- aux organismes ou groupes de la société civile, partenaires du Ministère et de ses secrétariats;

- aux dirigeants des ministères et organismes du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, ainsi qu'à leurs collaborateurs immédiats.

Le Ministère offre également des services aux clientèles sectorielles de l'un ou l'autre de ses secrétariats, en particulier ceux de la jeunesse et des affaires autochtones.

LIEUX

Le Ministère exerce ses activités principalement à Québec et à Montréal, dans les locaux suivants :

À Québec

- 875, Grande Allée Est
- 835, boul. René-Lévesque Est
- 1050, rue des Parlementaires
- 905, avenue Honoré-Mercier
- 900, place D'Youville
- 12, rue Sainte-Anne

À Montréal

- 770, rue Sherbrooke Ouest.

Dans tous ces cas, le Ministère est locataire des édifices, lesquels appartiennent à la Société immobilière du Québec.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le ministère du Conseil exécutif a retenu cinq domaines susceptibles de limiter l'intégration des personnes handicapées, soit :

1. Les lieux de travail
2. Les mesures d'urgence
3. Les communications
4. L'embauche du personnel
5. L'accès à l'information et aux documents produits par le Ministère

REVUE DES MESURES PRISES AU COURS DES ANNÉES ANTÉRIEURES ET ENGAGEMENTS POUR 2011-2012

Pour chacun des obstacles mentionnés précédemment, le ministère du Conseil exécutif entend mettre en œuvre ou poursuivre les mesures suivantes :

1. Les lieux de travail

Mesure	Responsable	Réalisation					À réaliser
		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Ajustement du poste de travail Faire évaluer le poste de travail des personnes handicapées par une ressource spécialisée en ergonomie*.	Direction des ressources humaines				X	X	X
Accessibilité Demander à la Société immobilière du Québec de modifier la hauteur des boutons de l'ouverture automatique des portes du 860, avenue Wilfrid-Laurier.	Direction des ressources financières et matérielles						X
Installer une porte automatique menant du stationnement au rez-de-chaussée de l'édifice H.	Direction des ressources humaines			X			
Aire de stationnement réservée Installer une aire de stationnement réservée aux personnes handicapées près de l'entrée de l'édifice Honoré-Mercier, au 835, boulevard René-Lévesque Est, à Québec.	Direction des ressources financières et matérielles			X			

* Mesures réalisées en continu.

2. Les mesures d'urgence

Mesure	Responsable	Réalisation					À réaliser
		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Accompagnateur Assigner un accompagnateur à chaque employé handicapé pour lui procurer de l'aide en situation d'urgence*.	Direction des ressources humaines	X	X	X	X	X	X
Sensibilisation des employés Par des capsules d'information diffusées dans l'intranet du Ministère, sensibiliser les employés à la nécessité d'accompagner les personnes handicapées, tant les visiteurs que les employés, en cas d'évacuation d'urgence*.	Direction des ressources humaines	X	X	X	X	X	X
Plan d'urgence Réviser les plans d'urgence pour tenir compte des besoins des personnes handicapées*.	Direction des ressources humaines	X	X	X	X	X	X

* Mesures réalisées en continu.

3. Les communications

Mesure	Responsable	Réalisation					À réaliser
		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Section « Personnes handicapées » dans l'intranet Créer, dans l'intranet du Ministère, une section particulière à l'intention des personnes handicapées pour les informer des services mis à leur disposition.	Direction des ressources humaines	X					
Sensibiliser le personnel aux besoins des personnes handicapées Sensibiliser le personnel à la Semaine québécoise des personnes handicapées tenue en juin de chaque année*.	Direction des ressources humaines Direction des communications		X	X	X	X	X
Annoncer au personnel, dans l'intranet ministériel, la publication du plan d'action ministériel et l'afficher sur les sites intranet et Internet du Ministère*.	Direction des ressources humaines Direction des communications	X	X	X	X	X	X
Partager l'information concernant les réalités et les besoins des personnes handicapées travaillant au Ministère, notamment par la diffusion d'articles dans l'intranet*.	Direction des ressources humaines Direction des communications	X	X	X	X	X	X

* Mesures réalisées en continu.

4. L'embauche du personnel

Mesure	Responsable	Réalisation					À réaliser
		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Ajustement du poste de travail Inclure, dans le programme d'accueil des nouveaux employés, les renseignements touchant l'équipement et les services offerts au personnel handicapé.	Direction des ressources humaines				X		
Sensibilisation des gestionnaires à l'embauche du personnel handicapé Rappeler aux gestionnaires la cible ministérielle de représentativité à atteindre (25 % du personnel embauché doit provenir d'une minorité, ce qui inclut le personnel handicapé), en vertu du plan d'embauche gouvernemental*.	Direction des ressources humaines			X	X	X	X
Intégration du personnel handicapé Faciliter l'intégration d'une personne handicapée lors de son embauche par la mise sur pied de différents moyens (parrainage par un autre employé, rencontre avec les autres personnes handicapées du Ministère, conférences de sensibilisation, etc.)*.	Direction des ressources humaines				X	X	X

* Mesures réalisées en continu.

5. L'accès à l'information et aux documents produits par le Ministère

Mesure	Responsable	Réalisation					À réaliser
		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Déclaration de services aux citoyens Modifier la Déclaration de services aux citoyens du Ministère pour y signifier l'engagement de celui-ci à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ses différents secteurs.	Direction des communications	X					
Documentation Publier en gros caractères les documents publics produits par le Ministère (en particulier sur le Web)*.	Directions concernées	X	X	X	X	X	X
Rendre accessible une version électronique des documents publics produits par le Ministère*.	Direction des communications	X	X	X	X	X	X
Vulgariser les documents publics du Ministère*.	Directions concernées				X	X	X
Sites Web Veiller à l'amélioration constante des sites Web conçus à l'intention des personnes handicapées*.	Direction des communications	X	X	X	X	X	X
Veiller à l'amélioration continue de l'accessibilité et de la convivialité des documents HTML*.	Direction des communications	X	X	X	X	X	X

Mesure	Responsable	Réalisation					À réaliser
		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Services d'un interprète Offrir sur demande les services d'un interprète à toute personne ayant une incapacité auditive et qui nécessite une telle ressource pour une rencontre tenue dans les bureaux du Ministère*.	Directions concernées Direction des ressources humaines	X	X	X	X	X	X
Sous-titrage des documents audiovisuels Sous-titrer les messages audiovisuels livrés par le premier ministre à l'occasion d'événements annuels grand public : fêtes nationales, Noël, etc.*.	Direction des communications	X	X	X	X	X	X

* Mesures réalisées en continu.

PERSONNE RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Conformément à l'article 61.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E – 20.1), le ministère du Conseil exécutif désigne à titre de coordonnatrice des services et du plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Madame Andréanne Lévesque
Conseillère en gestion des ressources humaines
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 643-3548
Courriel : andreeanne.levesque@mce.gouv.qc.ca

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action 2011-2012 a été adopté et le Ministère fera parvenir des exemplaires du plan à l'Office des personnes handicapées du Québec. Le plan sera rendu public e par sa diffusion sur les sites intranet et Internet du Ministère, comme le prévoit la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. La mise en ligne du plan, qui limite l'impression papier, s'inscrit ainsi dans une perspective de développement durable.

POUR NOUS JOINDRE

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services du ministère du Conseil exécutif à l'endroit des personnes handicapées, veuillez communiquer avec la Direction des communications :

Téléphone : 418 646-3021

Télécopieur : 418 528-9242

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Adresse Internet : <http://www.mce.gouv.qc.ca>